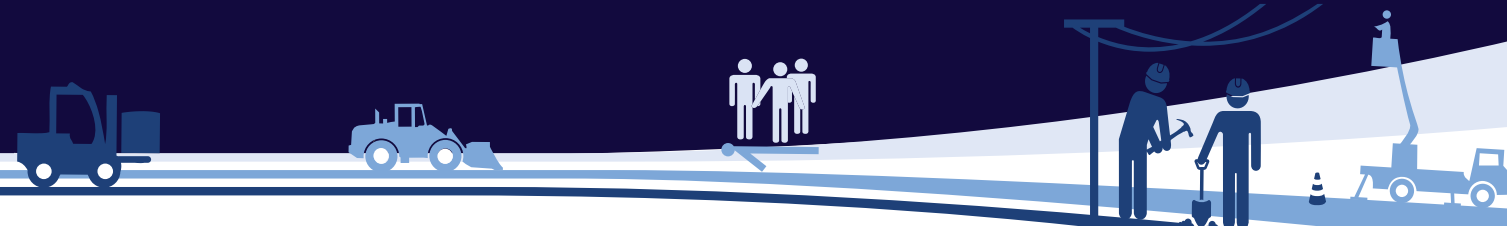


VOUS FORMER c'est notre métier!



Procarist reste disponible pour étudier ensemble vos besoins de formation et de construire vos projets.

Agencement



Optimiser | Valoriser | Développer

Société familiale créée en 2003, **PROCARIST** est un centre de formation spécialisé dans les formations sécurité et réglementaires et à la prévention des risques professionnels au travail, certifié Organisme Testeur selon le référentiel CACES®, des Recommandations et du FAQ en vigueur établis par la CNAMTS.

Nous avons pour vocation de former et d'habiliter des salariés ou demandeurs d'emploi confirmés ou débutants.

Nous allions efficacité, flexibilité, disponibilité et dynamisme, ce qui nous permet d'intervenir sur toute la région Ile-de-France ainsi qu'au niveau national, dans **nos locaux**, ou sur **site client**.

L'expérience de nos formateurs et leur accréditation traduisent notre Savoir-faire, permettant une transmission de compétences pour maintenir la sécurité au travail.

Par souci d'amélioration continue, PROCARIST est engagé dans une démarche de qualité de service, validée QUALICERT par SGS afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, répondant à des caractéristiques définies dans le référentiel.

🎯 Nos objectifs

Notre démarche s'appuie sur l'analyse de vos besoins et de vos enjeux, sur un diagnostic complet de votre espace de travail et sur la construction d'une offre personnalisée et adaptée à votre activité en vue de diminuer le nombre et la gravité des accidents professionnels au sein de votre entreprise.

📋 Nos missions

- ➔ Former et habiliter les adultes débutants et confirmés.
- ➔ Améliorer l'utilisation et la maintenance des équipements.
- ➔ Garantir la sécurité et prévenir les risques.

⊕ Nos atouts

- ➔ Flexibilité et réactivité
- ➔ Disponibilité et dynamisme
- ➔ Proximité et confiance

Accompagnement | Conseil

Nous vous proposons un service d'accompagnement et de bons conseils pour vous permettre de suivre une formation qui vous correspond dans les meilleures conditions,

- ➔ Établissement de votre **plan de formation** en l'optimisant,
- ➔ Mise à jour de votre **plan de prévention**,
- ➔ Mise en place ou à jour de votre **document unique**,
- ➔ **Contrôle technique** de vos engins,
- ➔ **Optimisation** de vos espaces de stockage.



● Formation à la conduite d'engins: CACES®

La conduite d'engins mobiles automoteurs de chantiers et d'équipements de levage nécessite une formation initiale ou renouvellement, pour assurer la sécurité de toutes les personnes utilisatrices, ainsi que celles se trouvant dans leur environnement proche au moment des manœuvres. Le conducteur doit être en possession d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur et l'aptitude médicale.

Le recours au CACES® de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité des engins automoteurs à conducteur porté concerné.

Conduite d'engins



● Formation Prévention - Sécurité au travail

Pour mettre en place une démarche de prévention dans l'entreprise l'employeur:

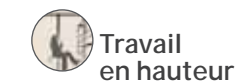
Prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs selon *Article L4121-1 Modifié par loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 - art. 61.*

Met à la disposition des travailleurs, en fonction du besoin, les Équipements de Protection Individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant

des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective selon Article R4321-4 Créé par décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V).

Dans ce cadre, l'entreprise peut ainsi s'informer sur les méthodologies d'intervention et sur les actions de prévention possibles, connaître les bonnes pratiques ou la réglementation existante, obtenir éventuellement des réponses à des questions précises, se faire accompagner dans la mise en œuvre d'une action...

Prévention



● Formation Diplômante Agent magasinier

Offrir à l'entreprise des collaborateurs qualifiés et agir pour l'emploi des personnes débutantes ou en reconversions. Ce **Titre Professionnel Agent Magasinier** permet de travailler dans le secteur d'activité de la Logistique et dans toutes les entreprises avec des activités d'approvisionnement,

de stockage de produits en magasin, de préparation de commande, de suivi des stocks et de déplacement et de manipulation de charge à devenir un professionnel de la logistique et à obtenir un diplôme de niveau 5 délivré par le Ministère du Travail!